Bulletin N° 018
Avril-Juin 2012

Cpac Info Pesticides

Les trois derniers pré requis pour l'homologation des pesticides au Cpac :

1. La réalisation d'une carte Agroécologique et pédologique de la zone Cemac par le Cpac

2. La signature d'un accord de coopération scientifique et technique entre le CPAC/CEMAC et l'IRAD/MINRESI, Cameroun

3. La rencontre fructueuse entre le MINADER Cameroun et le Cpac

Sommaire

Edito 3

CPAC en marche

Signature d'un accord de coopération scientifique et technique entre l'IRAD et le CPAC 4

Atelier annuel de CropLife Afrique et Moyen-Orient, Avril 2012 Abidjan, Côte d'Ivoire 5

Discours de Monsieur le Directeur Général de l'IRAD, Dr Noé WOIN 6

Allocution du secrétaire Permanent du Cpac 7

Une carte agroecologique pour la Cemac 8

Rencontre fructueuse entre le Minader et le Cpac 9

Extrait du rapport de l'atelier sur la définition d'un plan d'action national pour la réduction de risques des pesticides 11

Analyse sur la gestion des pesticides en République Centrafricaine (RCA) 14

Rapport d'analyse sur l'inventaire des spéculations, des nuisibles associes et les moyens de lutte en RCA 15

Sensibilisation des maraîchers dans les zones périurbaines de la ville de N'Djaména 16

Validation du rapport final sur l'etat des lieu de la gestion des pesticides 17

Page Scientifique

Atelier de planification et de lancement du projet saicm/qsptf 18

Synthese de l'état des lieux sur la gestion des pesticides en zone cemac 19

Risque des résidus de DDT sur la commercialisation de quelques produits (cacao et poisson) des pays du golfe de Guinée 21

Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 018 de Avril - Juin 2012

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI

Directeur de la Publication :
Blaise GASSILA

Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato

Collaboration :
Serge LIALE

Logistique :
Timothée MVOM

Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Editorial

Benoit B Bouato

S. P. CPAC

Chers lecteurs,

Au cours de ce trimestre, le Cpac a franchi la dernière ligne des préparatifs au lancement des homologations communes pour les six pays membres de la Cemac. Il s'agit des rencontres avec certaines autorités phytosanitaires de la sous-région pour juguler quelques incompréhensions, entretenues par certains détracteurs du Cpac, dans le but de retarder l'avènement des homologations communes, qui mettraient fin, selon eux, à leurs intérêts égoïstes. Ces dernières démarches étaient nécessaires, parce que, comme nous l'avons toujours clamé, notre vœux principal est d'entrainer l'adhésion de tous les pays membres aux idéaux du Cpac.

Il s'agissait aussi de conclure des Accords avec des centres de recherche pour les expérimentations des pesticides avant leur homologation. En effet, dans le cadre du lancement de la procédure accélérée d'homologation commune de pesticides au Cpac, un impératif s'imposait : il fallait indiquer aux firmes les structures qui devraient les suivre dans la période de prévulgarisation, après les Autorisations provisoires de vente (Apv). C'est ainsi que dans un premier temps, le CPAC a signé un Accord de coopération scientifique et technique avec l'Institut de recherche agricole pour le développement (Irad), qui a l'avantage de couvrir toutes les zones agro-écologiques de la Cemac, représentées au Cameroun.

En prenant toutes ces prédispositions, nous avons aussi réalisé les derniers outils pour faciliter la tâche à nos partenaires de l'industrie, qui auraient des problèmes d'identification des zones agro-écologiques de la CEMAC. C'est dans ce cadre que nous venons de réaliser une carte, mettant en exergue toutes les zones agro-écologiques et climatiques (précipitations, températures, etc.), ainsi que les sols de l'espace CEMAC. Cette carte étant une exclusivité du Cpac, a été bien accueillie dans les milieux scientifiques et considérée comme une innovation de grande envergure par les partenaires. Une démarche a même été entreprise pour protéger cette œuvre par un brevet d'invention de l'Oapi (Organisation africaine pour la propriété intellectuelle).

D'autre part, nous pensons déjà à la spécificité de l'expérimentation des pesticides de santé publique, surtout ceux utilisés dans la lutte antivectorielle. A cet effet, nous sommes entrés en contact avec une Ong internationale spécialisée dans ce domaine pour qu'elle nous propose les Termes de référence relatifs à l'élaboration des protocoles de ce genre d'expérimentation.

Dans cette édition, un aperçu de l'analyse complète de l'état des lieux de l'utilisation des pesticides en zone Cemac, est publié. Cette analyse est le résultat de l'exploitation des données qui nous parviennent des Cellules Cpac installées dans les Etats membres. Il est important de rappeler que ces Cellules, qui sont équipées des nouvelles technologies de l'information et de la communication par le Cpac, abattent un travail considérable dans le suivi de l'utilisation des pesticides au sein des Etats membres. Ce dispositif qui se rôde progressivement, sera l'une des plus grandes armes de lutte contre la fraude et la contrefaçon dans le domaine des pesticides, en zone Cemac. Ainsi, les pesticides homologués au Cpac, seront épargnés de ces maux qui découragent l'industrie honnête, dans ses efforts visant à mettre à la disposition de l'agriculture des pesticides appropriés.

Comme dans toutes les éditions, vous trouverez dans celle-ci l'aperçu des activités menées au Secrétariat permanent du Cpac et au niveau de ses Cellules. Bonne lecture et à la prochaine édition.

Signature d'un accord de coopération scientifique et technique entre l'IRAD et le CPAC

Photo de famille

Par FOTIO Daniel, Cpac

L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) et le Comité inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) ont signé vendredi 01 juin 2012, dans la Salle de Conférence de l'IRAD, une convention de coopération scientifique et technique en matière de la protection des végétaux.

L'IRAD possède une panoplie de chercheurs chevronnés dans différents domaines à l'exemple de la protection des végétaux et l'environnement dont l'expertise appréciée sur le plan international et en particulier dans la sous région d'Afrique Centrale fait de cet institut un excellent partenaire scientifique et technique pour le CPAC.

La convention signée pour cinq (05) ans renouvelables par le Directeur Général de l'IRAD, Dr Noé WOIN et le Secrétaire Permanent du CPAC, Monsieur Benoit BOUATO, en présence des représentants des organisations internationales, du représentant de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) au Cameroun, des représentants des ministères et administrations du Cameroun, des partenaires au développement, des experts et chercheurs des deux institutions, a pour objectif de définir le cadre juridique de coopération scientifique et technique entre l'IRAD et le CPAC dans les domaines suivants :

Les échanges en matière de recherche scientifique ;

- Le renforcement des capacités ;
- La réalisation des programmes conjoints ;
- La mobilisation des ressources humaines et financières;
- Les évaluations des pesticides.

Aux termes de cet accord, l'IRAD et le CPAC s'engagent à coopérer et œuvrer à la protection des végétaux conformément aux normes internationales et à la volonté des Chefs d'États de la Zone CEMAC, consignée dans la ''Déclaration de Malabo''. Cette déclaration adoptée à Malabo (Guinée Équatoriale) en juin 1999 vise essentiellement à:

impulser un nouvel élan à l'intégration économique dans le but de faciliter une insertion favorable des pays membres dans l'économie mondiale ;

renforcer la convergence des politiques et des performances macro-économiques au niveau de la sous-

Suite à la page 5

Atelier annuel de CropLife Afrique et Moyen-Orient, Avril 2012 Abidjan, Côte d'Ivoire

Sur invitation du Croplife Afrique de l'Ouest et du Centre, le Secrétaire permanent du Cpac a participé, du 23 au 26 avril 2012, aux travaux de l'atelier annuel du Croplife Afrique et Moyen-Orient. Cet atelier s'est déroulé dans la salle des conférences de l'Hôtel le Golf à Abidjan, Côte-d'Ivoire.

Déroulement des travaux

Après la cérémonie d'ouverture de l'atelier, les travaux se sont déroulés en deux sessions : la session ''Réglementation'' et la session ''Hub''. Au niveau de la session réglementation, la session a été organisée en groupes de travail. Ceux-ci avaient pour but d'étudier les résultats des différentes enquêtes afin d'élaborer des plans d'action par pays ou région pour l'amélioration des cadres réglementaires en Afrique de l'Ouest. Les sous thèmes ont portés sur les points suivants:

- Combattre les Contrefaçons et les pesticides illicites in AOC, assurer la Sécurité Alimentaire et améliorer les conditions de vie des producteurs
- Qualité des pesticides sur le marché de l'espace CEDEAO & statut du cadre d'harmonisation des réglementations phytosanitaires.

PdR: Analyse des questionnaires sur quelques réglementations dans la région: CSP, Côte d'Ivoire, Ghana et le Maroc

Situation du cadre de Réglementation commune CEMAC/CPAC

Protection des Données & les Secrets d'Affaires

Travaux en Groupes & Orientation pour l'amélioration des cadres réglementaires en Afrique de l'Ouest

Gestion des changements mineurs dans la formulation des pesticides

INTERVENTIONS ET RESULTATS

Intervention de Mr Benoit Bouato dans le cadre de la réglementation CPAC:

- La nouvelle organisation et réglementation devrait être effective à court terme
- Intervention de Mr G. Dimethé sur la CEDEAO (MIR Plus) qui également prévoir une harmonisation effective d'ici 2013-2015:

Adoption du cadre réglementaire régional: d'ici fin 2012

Signature de la convention CEDEAO-CILSS-UEMOA: d'ici fin 2012

Mise en oeuvre du WAPRC (West Africa Reg. committee): d'ici fin 2013

Intervention de Pr Adama M Toe sur l'évaluation de la qualité des pesticides commercialisés dans les grands centres commerciaux de 8 pays de l'espace CEDEAO en 2010: Benin, CIV, Ghana, Mali, Togo, Sénegal, Nigeria et Burkina Faso

Environ +2/3 produits en vente dans les 8 pays concernés par l'étude de sont pas officiellement homologués (sauf en CIV)

Majorité des pesticides vendus provenant de pays frontaliers

Mauvaise qualité des pesticides, des conditions stockage; vendeurs non agrées et peu qualifiés

Intervention de Mr Boubker El Ouilani (CLMaroc) sur les résultats de l'enquête PdR du Maroc

Mr Diarra (CSP) propose un rapprochement entre la CEDEAO /CILSS avec le Maroc pour les analyses de résidus et les centres anti-poisons

Intervention de Mr B. Johnen sur la Protection des données dans le cadre d'une agriculture moderne afin de protéger et de promouvoir les homologations en vue de relever les défis mondiaux dans les prochaines décennies.)

Mr Bibo (CIV) a soulevé la question du transfert des homologations en CIV

Présentation du COLEACP-PIP dans le domaine de la réglementation des pays ACP

Présentation de Mr Johnen sur la gestion des changements mineurs dans les formulations.

Suite de la page 4 région et ;

améliorer significativement la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

A l'issue de la cérémonie de signature de cette convention, les chefs de ces deux institutions ont donné des interviews dans des médias locaux et internationaux dans lesquels ils ont mis l'accent sur l'importance de l'accord qui venait d'être signé et ont loué les efforts déployés par les équipes techniques des deux parties pour développer les liens de coopération dans les domaines de l'agriculture et de la protection de l'environnement.

Les retombées positives de la signature de cette convention sont de plusieurs ordres :

la mise en commun des efforts en matière de développement ;

la redynamisation du secteur agricole et de la recherche en Afrique Centrale ;

la redynamisation des domaines du développement et de l'assainissement de l'agriculture.

Discours de Monsieur le Directeur Général de l'IRAD, Dr Noé WOIN

Monsieur le Secrétaire Permanent du Comité inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC/CEMAC)

Chers Collaborateurs,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter à tous une chaleureuse bienvenue dans cette illustre salle des Actes de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) à l'occasion de la cérémonie de signature de la convention de coopération scientifique et technologique entre le Comité inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale et l'IRAD.

Monsieur le Directeur de l'Irad

Monsieur le Secrétaire Permanent, je voudrais saluer votre présence à cette cérémonie. Cela témoigne, à n'en point douter, l'importance que vous portez au renforcement de la coopération entre nos deux institutions.

L'IRAD a été créé par décret présidentiel N° 96/050 du 12 mars 1996 et réorganisé le 06 septembre 2002 par décret N° 2002/230. Par ces textes, l'IRAD est un Etablissement Public Administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est placé sous la double tutelle technique du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et financière du Ministère des Finances. Les missions assignées à l'IRAD par le Gouvernement sont de conduire dans tout le triangle national des activités de recherche visant la promotion du développement agricole dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, des forêts, des sols et de l'environnement, des systèmes de production, économie et sociologie rurales ainsi que dans celui des technologies alimentaires et agro-industrielles.

Pour faire face aux nombreux enjeux de développement, assurer la sécurité alimentaire et lutter efficacement contre la pauvreté, préoccupations majeures du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul Biya, le Gouvernement a opté pour la relance par l'agriculture de seconde génération. Dans ce contexte, Il me plaît ici de souligner le rôle incontournable et moteur que l'IRAD, outil privilégié du Gouvernement camerounais dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière de recherche agricole, est appelé à jouer pour le développement du secteur rural national et même celui de la sous-région.

Pour atteindre ces objectifs, l'IRAD dispose entre autres de 10 laboratoires d'envergure. Deux de ces laboratoires basés ici même à Nkolbisson, Yaoundé, traitent des problèmes de protection des végétaux. Ces laboratoires accueillent régulièrement des étudiants et des chercheurs de la sous-région, et même d'autres horizons.

Je ne doute donc pas un seul instant, Monsieur le Secrétaire Permanent, que l'application des termes de la convention de coopération que nous allons signer dans quelques instants contribuera à la promotion de l'émergence d'une coopération scientifique et technique plus dynamique dans les domaines du développement et de l'assainissement de l'agriculture, dans l'intérêt des peuples de la CEMAC en général et du Cameroun en particulier.

Au nom de tous mes collaborateurs, je vous souhaite une fois de plus une chaleureuse bienvenue au sein de ce campus historique de Nkolbisson.

Vive la coopération internationale

Vive la recherche agricole

Vive le Cameroun

Je vous remercie

Allocution du secrétaire Permanent du Cpac

- Mesdames et Messieurs, Chers invités

Veuillez me permettre de prendre la parole, en ma qualité de Représentant du CPAC, à l'occasion de la cérémonie de signature de la convention de coopération scientifique et technique entre l'IRAD et notre organisme sous-régional, chargé de la coordination de la gestion concertée des pesticides en zone CEMAC. A la suite de Monsieur le Directeur Général de l'IRAD, je vous prie de bien vouloir recevoir mes sincères remerciements pour avoir rehaussé l'importance de cette cérémonie par votre présence ici.

Monsieur le SP; Cpac

En effet, ces deux organismes qui concrétisent aujourd'hui solennellement les négociations entreprises depuis un moment dans leurs services techniques, ont des complémentarités nécessaires à l'exécution de leurs missions respectives. Sans toutefois abuser de votre temps pour la présentation des missions assignées à ces deux organismes, il convient de noter tout de même que ces missions convergent vers l'assainissement des systèmes de production agricole pour la sauvegarde de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que pour l'amélioration de l'économie de la sous-région, tel que définie dans le cadre des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Cette initiative a été inspirée par la déclaration de Malabo en juin 1999, à l'issue de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, qui reprécise l'esprit de l'article 35 de la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) et exprime leur volonté :

- d'impulser un nouvel élan à l'intégration économique dans le but de faciliter une insertion favorable des pays membres dans l'économie mondiale,
- de renforcer la convergence des politiques et des performances macro-économiques au niveau de la sous-région et,
- d'améliorer significativement la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ;

Pour la mise en œuvre de cette déclaration, la possibilité de collaboration a été ouverte aux institutions de la CEMAC entre autres le CPAC, avec les ministères des pays de la CEMAC en charge de l'agriculture, de la recherche scientifique et de l'environnement, à l'instar du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du Cameroun (MINRESI) qui est la tutelle technique de l'IRAD.

La présente Convention dont l'importance n'est plus à démontrer, vient à point nommé, juste au moment où la sélection des centres de recherche qui pourront suivre les expérimentations des pesticides à homologuer au sein du CPAC a été jugée nécessaire. Dans cette activité de sélection des centres de recherche en zone CEMAC, l'IRAD a été privilégié à cause de sa couverture de toutes les zones agro-écologiques de l'espace CEMAC, représentées au Cameroun, sa zone de compétence. En dehors de cet avantage naturel, l'IRAD jouit d'une crédibilité et d'un prestige sur le plan national et international.

Cette convention prend en compte d'autres aspects qui peuvent être évoqués ici. Il s'agit :

- des échanges en matière de recherche scientifique et la coopération en matière des sciences et des technologies entre les deux parties,
- de la collaboration, y compris la publication des résultats scientifiques entre leurs experts, chercheurs, techniciens, stagiaires, conférenciers ou tout autre agent exerçant une activité dans le domaine de la recherche agricole,
- l'ouverture des structures (laboratoires, centres de documentation, bibliothèques, etc.) aux agents de l'autre partie, entre autres.

Les actions prioritaires énumérées dans cette Convention, bien que n'étant pas exhaustives, ont été évoquées pour servir d'orientation dans la programmation des futures activités.

La signature de cette convention avec l'IRAD, qui est une institution prestigieuse et convenablement équipée, ouvre une nouvelle ère aux experts du CPAC, qui bénéficieront désormais des facilités de ce centre de recherche pour démystifier certains phénomènes qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs tâches.

En espérant que cette collaboration va booster le rendement scientifique des deux parties, occasionnant ainsi une révolution dans la lutte contre toutes sortes de pollution par les pesticides en Afrique centrale, j'exhorte les différents intervenants dans cette convention, à tirer les meilleurs avantages de cette opportunité, qui leur est ainsi offerte.

Je ne saurai terminer ce propos sans manifester ma reconnaissance au nom de la CEMAC, en l'endroit des autorités camerounaises qui ont rendu possible la signature de cette convention. Il s'agit : de Son Excellence Madame le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, de Monsieur le Directeur Général de l'IRAD et de toute l'équipe qui a travaillé sur l'élaboration de ladite convention.

Une carte agroecologique pour la Cemac

Par Mme MBE EMANE, Cpac

Le CPAC est résolument en marche vers la première homologation des pesticides en Afrique centrale. Pour ce faire, le CPAC a élaboré toute une série d'outils nécessaires pour l'homologation tels que les formulaires et les fiches d'homologation, le circuit d'homologation commune du Cpac, il a également mis en évidence les besoins en pesticides pour pouvoir lancer l'homologation accélérée. Comme mentionné dans notre Réglementation Commune, le pétitionnaire doit, à long terme, s'il veut commercialiser son produit dans notre sous-région, faire des essais dans un des centres d'expérimentation agréés par le CPAC. Etant donné que chaque produit phytopharmaceutique est spécifique contre un ravageur donné sur une culture donnée, le pétitionnaire doit donc connaître les zones agroécologiques de la CEMAC pour faire les expérimentations et fournir ainsi des résultats crédibles pour l'homologation de son produit. Le CPAC a donc réalisé une carte agroécologique pour la sous-région afin de palier à cette lacune : cette carte met en évidence aussi bien les zones climatiques avec les principales cultures et les ravageurs dominants ainsi que la topographie et l'hydrographie de la zone CEMAC. Cette carte a été réalisée grâce aux données du CPAC sur les ravageurs et les cultures et a été élaborée avec une méthodologie bien précise.

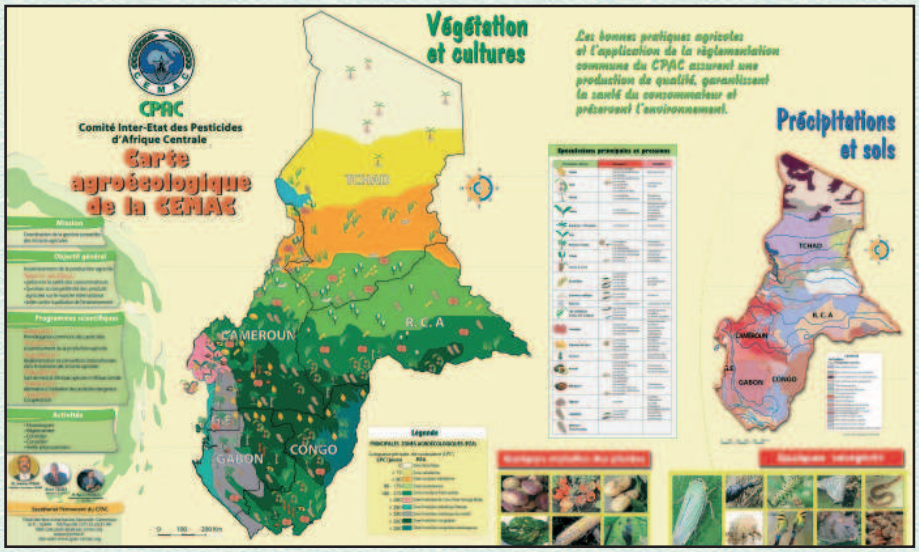

La méthodologie utilisée pour la réalisation de la carte agroécologique de la CEMAC s'est articulée autour de deux parties :

La collecte des données à cartographier

La réalisation de la carte proprement dite

Deux types de données à cartographier ont été collectés : les données climatiques et les données pédologiques.

Grace aux fonds de cartes physiques des Editions Shalom, des fonds de cartes climatiques de la FAO pour chaque pays de la CEMAC et des cartes climatiques mondiales de la National Oceanic and Atmospheric Admnistration Corps (NOAAC), les données climatiques ont pu être collectées. Ces différentes cartes ont été mises à la même échelle avec des logiciels cartographiques, superposées sur le fond de carte climatique de la FAO puis transférées sur le fond de carte climatique de la NOAAC qui a de données actualisées.

Les cartes pédologiques de chaque pays de la CEMAC réalisées par l'ex- Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM aujourd'hui Institut de Recherche pour le Développement- IRD) ont été mises à la même échelle avec un logiciel cartographique et les différentes couleurs ont été affectées en fonction du type de sol.

En ce qui concerne la carte agroécologique elle-même, elle a été réalisée grâce aux cartes écologiques de la FAO et celles de chaque pays réalisées par les instituts nationaux de cartographie ; les données de la FAO ont été privilégiées car plus actuelles. Par ailleurs, les coordonnées géographiques des capitales ont permis à travers un géoréférencement de localiser les coordonnées géographiques des parcs nationaux. A travers un logiciel de dessin, les points de coordonnées géographiques ont été convertis en symboles (cultures et ravageurs). Une analyse à travers les diverses sources bibliographiques a été faite avant d'insérer les cultures dans les zones agroécologiques : seuls les grands bassins de production ont été localisés et les différentes cultures insérées.

Le CPAC s'est donc doté d'un outil extrêmement important pour la mise en place des expérimentations des produits phytopharmaceutiques et donc les résultats sont capitaux pour leur homologation.

La carte agroécologique du CPAC est une carte extrêmement détaillée mais fait ressortir les quatre zones agroécologiques de la CEMAC telles que mentionnées dans la Règlementation Commune pour l'homologation des pesticides en Afrique centrale

Zone sahélienne :	zone sahélienne
Zone soudano-sahélienne :	soudano-sahélienne
Zone guinéenne :	soudanienne
	mosaïque forêt-savane
Zone forestière :	zone forestière Cross River-Sanaga-Bioko
	Zone forestière atlantique littorale
	Zone forestière atlantique des reliefs
	Zone forestière congolaise
	Zone forestière congolaise

Rencontre fructueuse entre le Minader et le Cpac

Par B. Bouato; Fotio Daniel & Lialé S., CPAC

Le 22 juin 2012, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural du Cameroun a accordée une audience à Monsieur le Secrétaire Permanent du Comité inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC), dans la Salle de Conférence du département ministériel qu'il dirige. Cette réunion avait pour objet d'informer le Ministre sur les activités du CPAC et les problèmes qui freinent l'accomplissement de ses missions.

Le Ministre était entouré de six de ses experts parmi lesquels Madame le Ministre Délégué auprès du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) tandis que le Secrétaire Permanent était accompagné de deux experts du Secrétariat Permanent du CPAC.

Après avoir souhaité la bienvenue à Monsieur le Secrétaire Permanent et à toute sa délégation, le Ministre a passé la parole à ce dernier pour présenter son exposé à la suite duquel les discussions ont eu lieu. Le Secrétaire Permanent a félicité le Ministre tout d'abord pour son maintien dans le Gouvernement du Cameroun ensuite pour sa promotion au MINADER.

L'exposé du Secrétaire Permanent était structuré en trois principales parties, la présentation de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la présentation du CPAC et des activités déjà réalisées et enfin les formations suivies par le Secrétaire Permanent.

Les activités déjà menées par le CPAC se rapportaient essentiellement à dix (10) points :

- L'achèvement du processus de création du CPAC sous la conduite du représentant du MINADER ;
- L'installation du CPAC au Cameroun achevée par l'inauguration le 27 mai 2010 de son Secrétariat Permanent (immeuble octroyé par les autorités camerounaises). Cette inauguration était présidée par Madame le Ministre Délégué auprès du MINADER ;
- La formation des experts du Secrétariat Permanent et des experts de chaque Cellule CPAC dans les pays membres de la CEMAC ;
- L'installation des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides et l'équipement des bureaux des experts de chaque Cellule CPAC ;
- La réalisation de l'état des lieux de la gestion des produits phytosanitaires en zone CEMAC (en cours) ;
- L'élaboration des outils nécessaires à l'homologation en zone CEMAC ;
- La création de six programmes scientifiques au CPAC :
  - Homologation commune des pesticides,
  - Assainissement de la production agricole,
  - Règlementation et conventions internationales dans le domaine des intrants agricoles,
  - Suivi des intrants chimiques agricoles en Afrique Centrale,
  - Alternatives à l'utilisation des pesticides dangereux,
  - Coopération ;

- L'élaboration de deux (02) cartes indispensables à la gestion des produits phytosanitaires en zone CEMAC :
  - La carte agroécologique intitulée « Grandes zones agroécologiques et principales cultures » qui associe aux principales cultures de chaque grande zone agroécologique leurs principaux bioagresseurs,
  - La carte des « Précipitations, températures et sols »;
- La coopération avec des partenaires de choix: CPI (Union

Africaine), CSP (Afrique Sahélienne), PIP/COLEACP (Union Européenne), FAO, ANSES (France), MASHAV (Israël), etc.;

- Les difficultés parmi lesquelles celles liées au retard de la mise en pratique des engagements du Gouvernement du Cameroun:
  - La nécessité d'installer le Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) du Cameroun. Certes le Gouvernement du Cameroun à travers le MINADER a déjà nommé ses représentants au CPAC (Cellule CPAC Cameroun), mais il tarde à nommer son CNGP dont fait partie la Cellule CPAC Cameroun et qui sert de courroie de transmission entre le CPAC et l'État du Cameroun dans le domaine de la gestion des pesticides;
  - Le Cameroun tarde à cesser d'homologuer les pesticides, mission désormais dévolue au CPAC.

A l'issue de l'exposé, le Ministre a félicité le Secrétaire Permanent pour le travail effectué avant d'ouvrir la séance des discussions.

Le Ministre a tout d'abord regretté le fait que cette réunion n'ait pas eu lieu plus tôt car elle aurait contribué à aplanir certaines divergences. Il a également regretté le fait que le CNGP du Cameroun ne soit pas encore installé et que les bureaux de la Cellule CPAC du Cameroun ne soit pas encore équipés en matériel lui permettant d'intégrer le réseau des Cellules CPAC créé par le Secrétariat Permanent du CPAC. Pour y remédier, il a instruit séance tenante Madame le Ministre Délégué d'officialiser le CNGP du Cameroun puis a promis trouver des bureaux à la Cellule CPAC de son pays.

Le Ministre a ensuite posé une série de questions ci-dessus résumées, à la fois pour mieux comprendre les approches du CPAC et pour s'assurer que le CPAC prend en compte les préoccupations du Gouvernement du Cameroun.

Quelles sont les dispositions prises par le CPAC pour aider l'agriculteur à faire la différence entre les produits qu'il homologue et ceux de la contrebande ?

Le CPAC a élaboré un logo CEMAC sur lequel sera inscrit le numéro d'homologation du produit. Ce logo étant une partie intégrante de l'étiquette, participera à la construction de la confiance entre les différentes parties.

Quelle est la fiabilité des cartes élaborées par le CPAC? Est-il possible d'entrer en possession de la base de données ayant permis sa réalisation ?

Les experts en cartographie, ayant par ailleurs obtenu un agrément au Cameroun, ont consulté plusieurs bases de données en plus de celle du CPAC pour élaborer les cartes qui ont été présentées. A cet effet, ils ont collaboré avec l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), l'Institut National de la Cartographie (INC), les Universités de Dschang et de Buea et la FAO pour ne citer que ceux-là. Comme toute œuvre humaine, ces cartes sont perfectibles mais elles ont le mérite d'exister vu leur rôle dans la gestion des pesticides en zone CEMAC.

Qu'est-ce qui déclenche une homologation ?

A cette question, le Ministre a proposé une démarche consistant à faire déclencher le processus d'homologation à partir de l'évaluation des besoins en pesticides dans un pays. Ainsi, chaque pays de la zone CEMAC devrait exprimer ses propres besoins, à travers son CNGP qui devrait ensuite les remonter jusqu'au CPAC, où ils serviraient à déclencher les homologations. Il a justifié sa proposition en disant que cela éviterait la circulation des pesticides non désirables. Le Secrétaire Permanent, ayant trouvé cette proposition logique et novatrice, a promit ouvrir une réflexion dans ce sens au sein du CPAC.

Quelles sont les dispositions prises par le CPAC pour tenir compte des spécificités du Cameroun, qui a déjà mis en place un dispositif complexe pour la gestion des pesticides ?

Le Secrétaire Permanent a expliqué les responsabilités du CPAC qui n'intervient qu'au niveau de l'homologation des pesticides proprement dite. Il revient aux pays de continuer à s'organiser pour les opérations pré et post-homologation, à travers les CNGP mis en place sur une base harmonisée, inspirée d'ailleurs par le système camerounais. L'homologation commune des pesticides a son importance parce que 80% des pesticides circulant dans la zone CEMAC venant du Cameroun, il serait logique que les représentants des autres pays participent à l'homologation des pesticides qui circulent sur leur territoire pour mieux les distinguer de la contrebande. C'est l'une des raisons qui ont été prises en compte dans la création du CPAC. Cette homologation commune se fera selon les normes en la matière, avec les outils élaborés par les experts de tous les pays membres de la CEMAC et l'assistance des partenaires spécialisés dans le domaine.

Réagissant à cette explication du Secrétaire Permanent, le Ministre a estimé que la session d'homologation programmée par le CPAC, devrait être marquée entre autre par la participation des représentants du Cameroun.

A l'issue des discussions, le Ministre s'est dit satisfait de constater que le CPAC dispose des capacités internes opérationnelles. Il a noté avec satisfaction le fait que le CPAC ait réussi à inscrire le projet de construction d'un Laboratoire Inter-Etats d'Analyses des Pesticides (LIEAP) dans le Programme Économique Régional (PER) de la CEMAC, démontrant ainsi les capacités à répondre aux préoccupations du Cameroun au sujet de la qualité technique des produits phytosanitaires, de la qualité des aliments et de la formation.

Recommandations

Le Ministre, au vu de ce qui se passe dans d'autres parties du monde qui sont entrain de s'organiser en communautés dans ce domaine, est convaincu de l'importance d'une structure interétatique comme le CPAC et trouve qu'il est hors de question que ce qui marche ailleurs ne le soit pas en zone CEMAC. Pour marquer de nouveau sa détermination à aplanir les divergences entre le CPAC et le MINADER, le Ministre a proposé au Secrétaire Permanent de lui adresser une lettre officielle dans laquelle il l'informe sur les points suivants :

Les problèmes qui entravent l'homologation du CPAC,

Une proposition de solution,

Le calendrier relatif au processus d'homologation du CPAC.

Après environ 2h de discussions, le Ministre a levé la séance et les participants se sont séparés dans la cordialité.

Extrait du rapport de l'atelier sur la définition d'un plan d'action national pour la réduction de risques des pesticides. Kribi, 11-13 Avril 2012

Photo de Famille

Contexte et justification

Depuis 2000, une approche continentale a été développée pour la gestion des stocks obsolètes: Programme Africain des Stocks de Pesticides Périmés (PASP). Il s'agit d'un programme exécuté dans le cadre d'un partenariat entre les pays, le secteur privé représenté par CropLife International (CLI) et la Banque Mondiale, la société civile représentée par PAN-UK et la FAO comme agence des Nations Unies. La première phase pilote de ce programme, a été initiée en 2007 dans 7 pays (Afrique du Sud, Ethiopie, Mali, Maroc, Nigeria et Tanzanie et Tunisie). En préparation de la deuxième phase, le comité exécutif du PASP a élaboré des critères de sélections des pays potentiels et une vingtaine ont été identifiés, dont le Cameroun.

Au Cameroun, l'agriculture joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire national, ainsi que celle des pays voisins. Les pertes de récoltes dues aux maladies et aux ravageurs au cours du cycle de production et en post récoltes sont très importantes (> 40% de la production mondiale) et l'utilisation des pesticides conventionnels reste la principale option dans la protection des végétaux, la lutte contre les vecteurs de maladies et constituent un risque pour la santé publique et l'environnement. Le Cameroun a montré une volonté politique dans le domaine de gestion de pesticides et en l'occurrence la ratification des principales conventions internationales relatives á la gestion des pesticides, Rotterdam, Bale et Stockholm. Il a contribué á la création du Comité Inter–Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) dont le siège est á Yaoundé et á l'élaboration de l'homologation commune des pesticides en Afrique Centrale.

Dans l'objectif du renforcement de la gestion des pesticides et en conformité avec sa politique de réduction de risque des pesticides pour la santé humaine et l'environnement, le Ministère de l'agriculture a organisé en 2009, á Kribi, en collaboration avec la FAO un atelier national pour identifier les actions prioritaires, les partenaires nationaux et

internationaux et les sources potentiels de financement d'un programme national.
C'est pourquoi, la FAO en concertation avec le Ministère de l'agriculture et CropLife International organise un deuxième atelier national pour une mise á jour des activités réalisées depuis Mai 2009 et pour élaborer les priorités.

Objectifs et résultats attendus

2.1. Objectif global
Il s'agit d'assister le Gouvernement du Cameroun dans l'identification des besoins techniques et institutionnels pour le renforcement des capacités nationales en réduction de risques des pesticides pour la santé humaine et l'environnement.

Résultats attendus
- Etat d'avancement relatif á l'élimination des pesticides obsolètes : Base de données 'Pesticides stock management system (PSMS)', inventaire, sites prioritaires, sécurisation des stocks de pesticides urgents, stock actuel de pesticides obsolètes, budget total estimé pour l'élimination et budget disponible.
- Etat d'avancement pour la préparation de la mise en œuvre du Plan d'action national (NIP) prévu dans le cadre de la Convention de Stockholm ;
ß Une évaluation des besoins de renforcement de capacités du système d'homologation des pesticides et la réglementation en cours pour la réduction de risques des pesticides.
- Une évaluation des besoins de renforcement de capacités des activités de post-homologation, en l'occurrence le system d'inspection et de contrôle des produits pesticides;
- Une évaluation des besoins pour l'élaboration d'une stratégie pour l'identification et la promotion des alternatives aux produits pesticides chimiques conventionnels.
- Un planning pour la préparation du document du projet FEM et sa soumission officielle au Secrétariat du FEM pour le transfert du budget déjà approuvé pour la mise en œuvre dudit projet ;
- Un rapport de l'atelier national.

Approche methodologique
L'approche méthodologique retenue et mise en oeuvre au cours des travaux a permis d'atteindre les résultats ci-dessus ; cette approche comportait trois aspects didactiques à savoir :
- les exposés visualisés suivis de débats en sessions plénières, avec une démarche ouverte et participative ; ce qui devait permettre d'échanger les expériences entre acteurs d'une manière constructive.
- les travaux en groupes, axés sur la stratégie d'élimination des pesticides obsolètes (groupe 1); la gestion du cycle de vie des pesticides (groupe 2) et la stratégie pour les alternatives aux produits chimiques conventionnels (groupe 3). En groupes restreints, les participants devaient pouvoir échanger et discuter plus en détails les éléments clés pour le renforcement des capacités de gestion des pesticides au Cameroun.

Deroulement des travaux
Les travaux de l'atelier se sont articulés autour de 5 étapes :
- L'ouverture des travaux
- Les exposés-débats
- Les travaux de groupes
- La restitution des travaux en plénière suivis des échanges

- La clôture des travaux.

Les exposés débats

Cette phase a comporté en sept exposés ; chaque exposé était suivi d'échanges faits de questions-réponses, compléments d'information, précisions, amendements, etc.… de la part de tous les participants.

Cette étape était très animée (environ une centaine de questions ont été posées et discutées) et les discussions ont été considérées au total comme fructueuses, riches en enseignements.

Conclusion et suite du processus

Les discussions en plénière ont permis de valider les données et les actions produites par les trois groupes de travail. Ces données permettront de finaliser le document du projet en préparation qui doit être fin Septembre 2012/ Début Octobre. Ce document sera disponible et discuté lors de l'atelier qui aura lieu en fin septembre début octobre 2012. Un consultant national du MINEPDED devrait être recruter pour assurer le suivi des actions recommandées par les différents groupes de travail et assister dans la préparation du document du projet, en conformité avec les exigences du GEF.

Parmi les actions clés, il est nécessaire de finaliser le NIP de la convention de Stockholm par le MINEPDED avant décembre 2012.

Calendrier pour l'organisation de la prochaine session d'homologation au Cpac

La circulation des pesticides en zone CEMAC était jusqu'à présent régie par les dispositions nationales. Ces dispositions étant désormais dévolues au CPAC, une première analyse de la situation actuelle en Afrique Centrale réalisée par le CPAC et d'autres partenaires fait ressortir que, certains ravageurs et maladies ne sont pas du tout ou sont insuffisamment couverts par les produits de protection des plantes (PPP) existants. Conscients des conséquences relatives à cet état des lieux, les exportateurs, les commerçants locaux ainsi que les firmes agro-pharmaceutiques ont formulé une demande de solution pour les problèmes agronomiques qui les préoccupent.

N°	Nature de l'opération	Délai
1	Publication du communiqué	10 juillet 2012
2	Dépôt du dossier physique	du 20 juillet au 20 octobre 2012
3	Prestation de Serment des membres /représentants des pays à la Cour de Justice de la CEMAC	20 octobre 2012
4	Première session d'homologation commune	10 décembre 2012

Pour toutes informations sur la procédure de soumission des dossiers, veuillez vous référer au site web :"www.cpac-cemac.org, Espace homologation des PPP au CPAC/CEMAC.

RCA

Analyse sur la gestion des pesticides en République Centrafricaine (RCA)

Par Jean Blaise MOUDOUDOU, Cpac. Sources rapport RCA

Au cours du deuxième trimestre 2012, les activités des Experts/Membres de la cellule CPAC/RCA étaient focalisées sur l'inventaire des Pesticides en circulation d'une part et de l'identification des pesticides obsolètes d'autre part.

De ce travail réalisé auprès des importateurs, 79 produits ont été identifiés et répartis en quatre grandes catégories de pesticides à savoir : les insecticides, les fongicides, les herbicides et les nématicides. Ces produits relevés des stocks détenus par des sociétés telles que, l'Agences de Développement agricole, Pro-chimie, cellule Coton et l'Agence Centrafricaine de Développement Agricole (ACDA) sont représentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau : Catégories de pesticides inventoriés

N°	Catégories	Noms commerciaux	Substances actives
01	Herbicides	27	23
02	Insecticides	25	18
03	Fongicides	20	13
04	Nématicides	7	6
Total		**79**	**60**

L'histogramme ci-dessous montre que les formulations herbicides sont les plus utilisées suivies des insecticides du fait d'importants dégâts causés par les mauvaises herbes et insectes sur les cultures. Cette étude montre que les pesticides sont souvent utilisés de manière non spécifiques par les producteurs et surtout dans le domaine maraîcher.

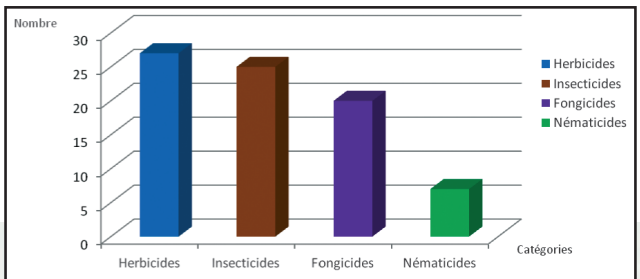

Fig. 1: Classification par catégories des produits de protection des plantes

L'équipe en charge de ce travail souligne : « Certains pesticides sont même utilisés à des fins médicamenteuses. Ce qui représente un risque pour la santé de cette population. Pour cela, les compagnes d'information, de sensibilisation et de formation serraient nécessaires pour une population qui est exposées aux pesticides ».

Des pesticides obsolètes

Il en ressort que les travaux d'identification en vue de recenser les stocks dans une partie du pays ont montré que les pesticides sont stockés de manière pêle-mêle dans les sociétés forestières Centrafricaine ; les résidus provenant des fûts fuyants de substances toxiques à la périphérie des aires de stockage des billes de bois et à proximité des champs paysans. On notera quelques sites contaminés par les Pesticides abandonnés par L'ADECAF dans les zones Forestières et par la SOCADETEX dans les zones de savanes. Ce qui constitue d'ailleurs un risque potentiel pour la Santé et l'Environnement des populations environnantes.

Face à ce constat, il serait nécessaire d'envisager un inventaire de ces pesticides obsolètes dans l'ensemble du pays en vue d'identifier et de recenser tous les pesticides en stock ; de déterminer ceux qui sont périmés et ceux qui peuvent encore être utilisé ; d'obtenir des informations rigoureuses qui permettent d'arrêter un programme de stabilisation du site ; d'identifier les options d'élimination appropriées ; et de préparer un plan d'élimination.

Rapport d'analyse sur l'inventaire des spéculations, des nuisibles associes et les moyens de lutte en RCA

Par Ngartoubam T. L., Cpac. Sources rapport RCA

Les travaux réalisés par les CNGP de la république centrafricaine au cours du deuxième trimestre 2012 ont porté sur l'identification des spéculations, des nuisibles associés (maladies, ravageurs, adventices) ainsi que de leurs moyens de lutte.

A/ de l'association spéculations –nuisibles

1. Il a été identifié des travaux réalisés au total quatre grands groupes de spéculations tels que :
- Les vivriers (Arachide, Sésame, Maïs, Sorgho, Mil, Haricot, Manioc, Riz) ;
- Les cultures de rente (Café, Coton) ;
- Les Essences fruitières (Manguier, les Agrumes, la Pomme cannelle, le Bananier, le Papayer) ;
- Les cultures maraîchères (Tomate et autres plantes de la Famille des Solanaceae).

2. A ces cultures sont associées d'une part des ravageurs appartenant aux grands taxons tels que :
L'Ordre des Hymenoptera; l'Ordre des Hemiptera; l'Ordre des Coleoptera; l'Ordre des Lepidoptera; l'Ordre des Isoptera; l'Ordre des Diptera; l'Ordre des Acariens; l'Ordre des Orthoptera; l'Ordre des Thysanoptera; les Myriapodes; la Classe des oiseaux; l'Ordre des Rongeurs.
Et de l'autre des affections fongique, bactérienne, virale telles que : la Fonte des semis, les Pourritures, la Rosette, les Cercosporioses, la Rouille, les Malformations, la Striure, la Bactériose, la Mosaïque africaine, la Gommose, la Fusariose, l'Anthracnose, ...
Les figures 1 et 2 ci-dessous montrent les fréquences d'apparition de ces nuisibles ainsi que les spéculations hôtes les plus exposées à ceux-ci.
Les cultures vivrières sont ici plus exposées aux ravageurs avec neuf Ordres identifiés suivies des cultures de rente et maraîchères. Il est à noter que l'Ordre des Coleoptera représenté par les Charançons et les Bruches et l'Ordre des Hemiptera par les Punaises, les Pucerons, les Aleurodes, les Cicadelles, sont dominants avec respectivement des fréquences d'apparition de 50% et de 41,66%.

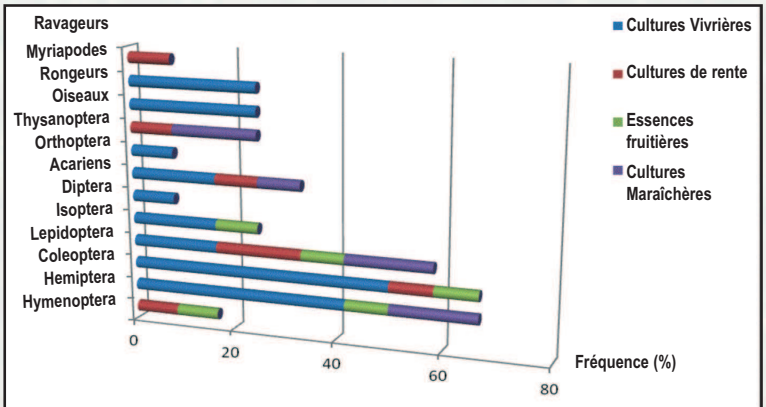

Fig. 1: Fréquence d'apparition des ravageurs sur les différentes spéculations

La figure 2 ci-dessus montre une diversité d'affections qui sont particulièrement identifiées chez les vivriers qui englobent une gamme assez large de familles botaniques. Chez les autres groupes de spéculations (rente, fruitiers et maraîcher), il a été identifié pour chacun deux types d'affections.

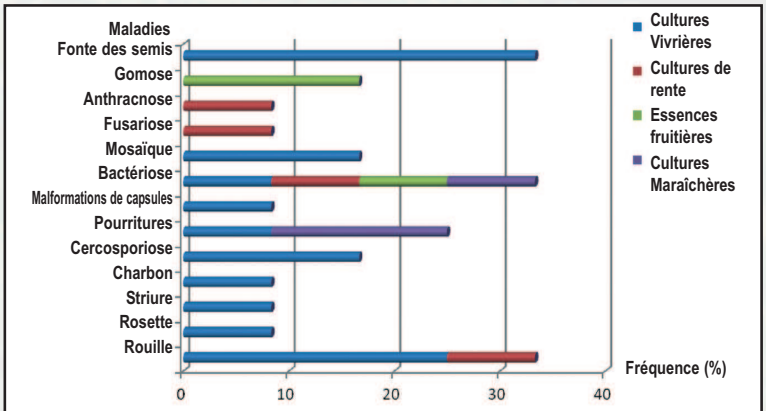

Fig. 2 : Fréquence d'apparition des maladies sur les différentes spéculations

3. Il a également été identifié comme adventices associées à toutes les cultures, les Familles botaniques telles que :
- Les Asteraceae ;
- Les Euphorbiaceae ;
- Les Cyperaceae.

Le Striga par contre n'a été identifié qu'en cultures céréalières (Maïs, Mil, Sorgho, Riz) ainsi que les Fougères sur le Palmier à huile.

B/ des moyens de lutte

Les moyens de lutte identifiés sont chimiques et les pesticides les plus couramment utilisés et identifiés sont : Fongicides : Fenamiphos 100WG, Manèbe 80% ; Insecticides : Fénobucarb 500g/l, cyperméthrine 12g/l, cyperméthrine 50g/l, cyperméthrine 72g/l cyperméthrine 54g/l, chlorpyriphos-éthyl 600g/l…
Herbicides : Diuron 800g/l, Diuron 800g/kg, Glyphosate 680 g/l, Glyphosate 450g/l, Atrazine 900g/kg, Pendiméthaline 500g/l…

Il est a remarqué que :
- Pas de traitement spécifique pour certaines affections fongiques identifiées sur les cultures maraîchères ;
- Aucun type de traitement spécifique n'a été identifié pour le contrôle des Oiseaux et des Rongeurs ;
- Les formules insecticides utilisées ne couvrent pas la diversité des ravageurs et spéculations identifiée ;
- Pas de traitement spécifique pour les adventices tels que le Striga.

TCHAD

CPAC en marche

Sensibilisation des maraîchers dans les zones périurbaines de la ville de N'Djaména

Par la cellule CPAC-TCHAD

I- Introduction

Les activités réalisées par les membres de la cellule CPAC/Tchad au cours de ce premier trimestre 2012 concernent surtout la sensibilisation faite sur le terrain auprès des maraîchers dans les zones périurbaines de la ville de N'Djaména. En effet, au bord du fleuve Chari et dans les zones périphériques de la ville de N'Djaména, on constate que la culture maraîchère se développe chaque jour. Les différentes espèces (laitue, carotte, chou, poivron, navet, radis, persil, céleri, gombo, oseille, amarante,...) sont cultivées en toute saison.

L'objectif de cette descente sur le terrain consiste à sensibiliser les maraîchers sur :

- les méthodes utilisées pour le traitement des cultures;
- les précautions de sécurité à prendre par les maraîchers avant, pendant et après les applications des pesticides ;
- Où se renseigner pour avoir des bonnes informations sur les pesticides à usage agricole et plus précisément sur ceux qui sont destinées pour les cultures maraîchères.

II- Déroulement de la mission

L'équipe de la mission a fait la sensibilisation auprès des maraîchers des villages des zones périphériques de N'Djaména du 16 au 19 Avril 2012, il s'agit de : Walia barrière, Walia hadjaraï, NGon-mba massa, N'Gon-mba Ngambaye et les bords du fleuve Chari. La sensibilisation a été faite dans les champs des maraîchers et aussi à leur domicile pour vérifier les emballages vides qui sont pour la plupart conservés pour être utilisés à d'autres fins.

III- Les difficultés rencontrées par les maraîchers

Les producteurs de tous ces villages cités plus haut s'approvisionnent en pesticides plus facilement dans les différents marchés de N'Djaména. Chaque maraîcher a sa manière de faire le traitement des cultures. Les doses des pesticides ne sont pas respectées, les délais de récoltes ne sont pas pris en compte, les différentes matières actives sont mélangées à volonté et utilisées pour les applications avec les moyens vulgaires tels que les bouteilles d'eau vide trouées, les balais et les rameaux trempés dans les bouillies, ainsi que des boîtes de conserve vide trouées pour le poudrage.

Les applicateurs n'utilisent pas généralement les équipements de protection individuelle et sont ainsi exposés à chaque application à des prises de doses non négligeables de pesticides qui pourront à la longue provoquer une intoxication chronique.

Compte tenu des difficultés que rencontrent les maraîchers dans leurs activités, l'équipe de la mission leurs à donner des conseils techniques sur la bonne utilisation des pesticides et des propositions susceptibles de les aider à bien utiliser les pesticides pour minimiser les risques de contamination et/ou d'intoxication tant pour les maraîchers que pour les consommateurs de légumes.

Ces conseils techniques sont entre autres :

- choix des pesticides pour les cultures maraîchères ;
- respect des doses ;
- utilisation des Equipement de Protection Individuel (EPI) ;
- utilisation des appareils de traitements prévus à cet effet,…
- non utilisation des emballages vides pour les eaux de boisson ou tout autre aliment liquide destiné à la consommation ;
- Informations sur la direction en charge de la protection des végétaux

Conclusion et suggestions

La mission a constaté que malgré que ces villages soient aux alentours immédiates de la ville de N'Djaména, les maraîchers n'ont pas assez d'informations en ce qui concerne la bonne utilisation des pesticides. Il faut relever aussi une faiblesse dans l'encadrement rapproché des services étatiques concernés qui souffrent des insuffisances de moyens matériels et financiers pour faire ce travail.

Pour éviter les problèmes d'intoxication par la mauvaise utilisation des pesticides et la résistance des ennemis de cultures qui sera créée par cette manière de faire, la cellule CPAC/Tchad à travers les activités des CNGP se propose d'informer les autorités compétentes pour que ces zones périphériques productrices des légumes trouvent une faveur particulière auprès des autorités compétentes pour un encadrement rapproché des maraîchers.

Validation du rapport final sur l'etat des lieu de la gestion des pesticides

Par Léonard MELAWOUNG

Les comités nationaux de gestions des pesticides (CNGP) sont des organes sous tutelle du comité inter-états des pesticides d'Afrique centrale (CPAC) qui ont vu le jour au sein des états membres afin de sous –tendre l'action de l'organe sous-régional désormais chargé de réguler les homologations des pesticides.
Dans cette optique et en vue de bien mener leurs activités, un budget trimestriel paritaire est alloué à chaque CNGP.
Ainsi, pour le compte de l'exercice 2012 deux activités ont été retenues par le CNGP du Gabon à savoir
1. L'organisation d'un séminaire de validation du rapport final sur l'état des lieux de la gestion des pesticides au Gabon
2. L'organisation des missions de sensibilisation, d'information et de formation des exploitants agricoles (maraichers) utilisateurs des pesticides.
Dans ce contexte, priorité a é&té donnée au cours du premier trimestre 2012 à l'organisation de la première mission de sensibilisation, d'information et formation des maraichers au niveau des communes de Libreville et d'owendo. Ladite mission s'est déroulée du 15 au 287 mars 2012. Pour y parvenir, la stratégie ci-après a été adoptée:

- Organisation des séances d'information, d'explication sur la nécessité de mener une lutte chimique raisonnée ;
- Identification au sein des quartiers, et en collaboration avec les chefs desdits quartiers des maraichers utilisateurs des pesticides ;
- Répartition des maraichers par groupes de dix(10) par formateur afin d'améliorer les capacités d'acquisition de connaissance par les apprenants ;
- Regroupement des exploitants agricoles utilisateurs des pesticides par zone (10 constituées) ;
- Constitution des zones d'intervention au sein desquelles se déroulent les formations. Au total une soixantaine d'exploitants maraichers ont été formés au cours de cette première phase axée essentiellement sur les aspects ci-après :
- Respect des dosages
- Respect du délai avant récolte (dar) ;
- Respect des fréquences d'intervention pendant le cycle de production ;
- Nécessité d'acheter les pesticides dans les emballages contenant des étiquettes ;
- Précautions à prendre par les utilisateurs avant, pendant et après traitement (port des gants, des combinaisons, du cache-nez, lavage de mains au savon, destruction des emballages, démarrage des traitements tôt 7h30-8h le matin et 17h30-18h l'après midi, les applications se font dans le sens des vents dominants).

Pesticides : Maîtriser la circulation

NB. : Après les communes de Libreville de d'Owendo où dix zones ont été constituées ; cette opération se poursuivra également à terme au niveau des autres capitales provinciales.

Observation
Le Comité National de Gestion des Pesticides(CNGP) n'ayant pas jusqu'ici bénéficié d'une dotation de matériel roulant par l'état gabonais, et par conséquent procède par location de véhicule pour accomplir ses missions sur le terrain.

Cette formation est assumée par les six (6) agents ayant conduit la mission d'inventaire des pesticides et ce à cause de leur expertise avérée dans le domaine des pesticides

Les cartes téléphoniques de recharge sont des outils de communication qui permettent aux membres du CPAC du Gabon d'entrer en liaison avec le siège du CPAC sis à Yaoundé(Cameroun)

Atelier de planification et de lancement du projet SAICM/QSPTF

Par Jean Blaise MOUDOUDOU, Cpac

Du 04 au 05 juin 2012 s'est tenu dans la salle de conférences à l'hôtel des députés un atelier de Planification et de Lancement du projet SAICM/QSPTF (Quick Start Program Trust Fund) à Yaoundé(Cameroun) sous la présidence du ministère de l'environnement et de la protection de la nature(MINEPDED).

Présentation du projet

Le projet SAICM (Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) est un cadre politique global ayant pour but de parvenir a une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum.

Pour ce faire, le Cameroun s'engageant dans cette logique, abrite ce programme au MINEPDED. Ce projet est coordonné par M. Enoh Peter AYUK, point focal SAICM.

Pesticides sur un étalage

Objectif de l'atelier

L'objectif de l'atelier est de planifier les activités à exécuter et de procéder au lancement officiel du projet sur les deux prochaines années en vue :

- d'Informer les parties prenantes et le public sur le projet SAICM
- de Consolider le mécanisme de coordination interministériel faisant office de comité national de gestion des produits chimiques et déchets dangereux au Cameroun.

Déroulement de l'atelier

Après les allocutions d'ouvertures, un tour de table a été fait pour la présentation des participants de cet atelier. Etaient présents, le CPAC ; UNITAR, les représentants des Ministères(MINEPDED, MINADER, MINTSS, MINDEF, MINCOMMERCE, MINEPIA, MINEE, MINRESI, MINATD, MINFI/DGD, MINIMIDT), Fimex, point focal Rotterdam, point focal Stockholm ,Université de N'Gaoundéré, NOODLES.onlus) et syndicats.

Au terme de cette première partie, l'atelier s'est poursuivi par la présentation des exposés sur l'état des lieux sur la gestion des produits chimiques au Cameroun(sur ce point, on note l'absence d'une structure de gestion des produits chimiques, Manque de synergies entre les intervenants, conflit de compétence dus à la multiplicité des structures intervenantes), sur le bref aperçu du programme de démarrage rapide de SAICM, sur le renforcement des capacités pour définir les priorités de SAICM, sur la présentation de la méthodologie pour la mise à jour du profil national de gestion des produits chimiques. Pour cela, trois groupes des travaux ont été constitué, chargés de :

- Identifier les acteurs principaux pour les domaines d'activité du plan d'action Mondial de la SAICM ;
- Examiner le renforcement de la structure de gouvernance nationale

Un compte rendu de chaque groupe de travail a été donné en plénière par les rapporteurs respectifs, une mouture finale comprenant des recommandations a été élaborée et validée après discussion.

Le dernier jour était consacré à la présentation du développement de la gouvernance nationale, ainsi que sur le système général Harmonisé(SGH). Un travail de groupe est aussi effectué pour proposer un futur plan de gouvernance et les systèmes d'informations à travers différents supports communicationnel.

L'atelier s'est terminé sur les activités habilitantes pour la mise en œuvre nationale du Système Général Harmonisé(SGH). Ici, l'idéal de SAICM est d'arriver à une harmonisation de classes et d'étiquetage des produits chimiques.

Synthèse de l'état des lieux sur la gestion des pesticides en zone cemac

Par Jean Blaise MOUDOUDOU, Cpac

L'an deux mil onze, un état des lieux sur la gestion de pesticides à été mené en zone CEMAC par les Experts membres des comités nationaux de gestion des pesticides (CNGP), démembrement du CPAC dans les Etats membres, chargé du contrôle post-homologation, de la distribution, de l'utilisation des pesticides et de suivi en matière de toxico vigilance des produits circulant dans la dite zone.

Cette étude dont l'objet est :

- d'inventorier les différents pesticides en circulation et obsolètes en zone CEMAC ;
- de mesurer l'ampleur d'exposition de la population a travers la distribution et commercialisation des pesticides, a été réalisée sur l'ensemble des six pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) en vue d'aider le CPAC dans l'accomplissement de sa mission, qui est celle de l'assainissement de la production agricole pour préserver la santé des consommateurs et de l'environnement.

De ce travail réalisé il en découle les résultats suivants :

Sur le plan de la quantité

N°	Domaine d'activité	Quantité
01	Pesticides circulant en zone CEMAC	Un peu plus de 600 formulations dont 200 substances actives environ circulent en zone CEMAC
02	Pesticides obsolètes	1.000 tonnes environ

Sur le plan d'exposition

Le circuit de distribution et de commercialisation des pesticides repose pour l'essentiel sur la vente informelle et très peu de structures privées professionnelles sont agrées dans cette activité.

Ainsi, la grande majorité des commerçants et magasiniers du secteur effectue une vente anarchique, incontrôlée et non autorisée, dans les endroits publics, par les vendeurs non avertis, au vue et au su de tout le monde, sans être inquiétés par les services de contrôle phytosanitaires de la sous région. Ceci constitue un danger pour les producteurs, les populations, mais aussi pour les vendeurs eux même car ne sachant pas exactement la dangerosité des produits qu'ils manipulent à longueur de journée.

Le contrôle effectué par les agents des ministères d'agriculture des pays de la zone CEMAC sur la commercialisation de ces produits est quasiment laconique, presque inexistant, quand on voit l'ampleur du phénomène de cette vente illégales des pesticides sur la place publique. Il est vrai que les agents sont en nombre insuffisant et n'ont pas de moyens de contrôle conséquents pour couvrir l'ensemble des territoires, mais ceci ne constitue pas la seule justification du manque de rigueur constaté dans le suivi. Il y a aussi l'absence d'application de la réglementation en la matière.

Conclusion

- Les pesticides recensés sont en majorité (80 %) utilisés dans le maraîchage.
- Sur les 21 pays exportateurs répertoriés (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Cameroun, Canada, Thaïlande, Angleterre, Madagascar, Nigeria, Togo, Italie, Ukraine, Afrique du Sud, Grande Bretagne, Israël, USA, Suisse, Hollande, Cote d'Ivoire, Chine), cinq seulement sont du continent africain ;
- Les pesticides obsolètes localisés dans l'ensemble de la sous région, les conditions de stockage et de conservation déplorables méritent une attention particulière.

Homologation des Produits d'hygiène publique :

Le CPAC entre en pourparler avec YAOUNDE INITIATIVE FOUNDATION

Par Jean Blaise MOUDOUDOU, Cpac

Dans le cadre de la mise en place d'une réglementation commune (annexe) des produits d'hygiène publique en zone CEMAC, le secrétariat permanent du CPAC est entré depuis ce trimestre en pourparler avec une ONG « YAOUNDE Initiative Foundation ». À ces jours, deux rencontres ont déjà eu lieu (les 31 Mai et 28 juin 2012) entre M. Benoit BOUATO, secrétaire permanent du CPAC et Dr Pierre BALEGUEL, représentant de la dite ONG.

Outre l'élaboration de cette annexe, les discussions ont aussi porté sur la mise en commun d'une politique de sensibilisation sur l'utilisation et les risques des pesticides en santé publique vis-à-vis des populations.

Il est également à noter que Yaoundé Initiative Foundation a déjà entrepris au niveau du Cameroun plusieurs activités. Parmi ces activités, on peut citer : l'inventaire des pesticides obsolètes sur tout l'étendu du territoire national ; la réalisation d'une cartographie des pesticides obsolètes ; le choix des centres de sécurisation de cette catégories des pesticides.

Retrouvez le Cpac sur internet en francais et en anglais sur

www.cpac-cemac.org

et sur

facebook et twistter

www.facebook.com/cpac.cemac

Risque des résidus de DDT sur la commercialisation de quelques produits (cacao et poisson) des pays du golfe de Guinée

FOTIO D. & MBE EMANE M., Cpac

Le cacao est une importante culture de rente pour les pays du golf de Guinée. Il est originaire d'Amérique Centrale d'où il a pris la direction du golf de Guinée, où d'importantes plantations ont ensuite été créées au 20e siècle, en occurrence au Cameroun, Nigeria, Ghana, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone, au Togo et au Libéria. De nos jours, le cacao est cultivé dans toutes les zones tropicales humides du monde pour ses fèves qui sont utilisées dans les industries agroalimentaires.

Contraintes de la culture du Cacao et usages du DDT

En Afrique de l'Ouest et du Centre, les cacaoculteurs font face à de nombreux parasites tels que les foreurs de tige de cacaoyer, les guis, les termites, les mauvaises herbes, le virus de l'œdème des pousses, la pourriture brune et les mirides (en particulier Sahlbergella singularis). Ces deux derniers parasites sont les plus redoutables dans les pays du golfe de Guinée.

- Pourriture brune du cacaoyer (phytophthora spp.)

De toutes les maladies du cacao dans le monde, la pourriture brune causée par phytophthora spp. provoque la plus grande perte de production. Sept champignons en sont responsables parmi lesquels deux ont une grande incidence pour la prévalence : Phytophthora palmivora, présent dans les zones tropicales et subtropicales, et Phytophthora megakarya, présent seulement en Afrique Centrale et de l'Ouest, en occurrence en Côte d'Ivoire et au Cameroun.

- Mirides (Sahlbergella singularis)

Sahlbergella singularis est un ravageur de la zone forestière d'Afrique de l'ouest et du centre.

Les dégâts de S. singularis sur le cacaoyer sont de plusieurs types. Il s'agit des formations de crevasses dans le cortex avec déformation du jeune fruit, des chancres sur un rameau semi-aoûté, des chancres sur l'écorce de branche, d'un dessèchement des feuilles après piqûres de jeunes rameaux et du « die-back ».

Pour faire face aux activités destructrices des mirides, les producteurs de cacao ont utilisé de nombreux insecticides du groupe des organochlorés parmi lesquels le dichloro-diphényl-trichloréthane (DDT). Ces produits ont largement été utilisés dans le monde entier depuis les années 1950 jusqu'à l'introduction de restrictions ou d'interdictions à leur utilisation dans les pays développés et en voie de développement en raison de leur persistance dans l'environnement et de leurs effets néfastes sur la santé des animaux et des êtres humains.

Développement et usages du DDT

Le nom complet du DDT dans la nomenclature est le bis p-chlorophényl-2, 2 trichloro-1, 1, 1- éthane (p, p'-DDT) ou encore le 1, 1, 1-trichloro-2, 2-bis(p-chlorophényl)éthane. Il possède un isomère nommé o, p'-DDT. Cette substance active a été synthétisée pour la première fois en 1873 par Othmar Zeidler à Strasbourg mais ce n'est qu'en 1939, au début de la deuxième

Page Scientifique

Dégâts de *phytophtora* spp

guerre mondiale, que Paul Muller a découvert ses propriétés insecticides. De part ses caractéristiques (peu toxique pour les vertébrés, bon marché, doté d'un long effet résiduel, utilisable dans le sol et en milieu aquatique), il répondait à toutes les demandes de la santé publique et de l'agriculture. Son utilisation a véritablement révolutionné la lutte contre les insectes.

Le DDT a été abondamment utilisé par l'agriculture après 1945. C'est au cours de la même année qu'il a été autorisé à la vente aux États-Unis. Ce produit a ensuite été vendu sous plusieurs noms de marque : Anofex, Cesarex, Chlorophenothane, Dedelo, p, p'-DDT, Dichlorodiphenyltrichloroethane, Dinocide, Didimac, Digmar, ENT 1506, Genitox, Guesapon, Guesarol, Gexarex, Gyron, Hildit, Ixodex, Kopsol, Neocid, OMS 16, Micro DDT 75, Pentachlorin, Rukseam, R50 et Zerdane.

En Europe et en Amérique du Nord, le DDT a contribué à l'éradication complète du paludisme.
En Afrique, il a particulièrement été efficace dans l'élimination des simulies vectrices d'onchocercose en Afrique de l'Est dans les années 50, puis en Afrique de l'Ouest de 1968 à 1973.

Dans le domaine agricole, le DDT a abondamment été utilisé dans les années 70. En effet, plus de 2 500 tonnes de pesticides organochlorés (en majorité le DDT, du toxaphène et de l'endosulfan), 3 500 tonnes de DDT et 320 tonnes de DDT ont été utilisées chaque année respectivement sur les plantations de coton du Soudan (Elzorgani et Coll., 1979), les plantations de coton en Ouganda (Dejoux, 1988) et en Côte d'Ivoire. Selon les estimations du programme des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il existe en Afrique plus de 100 000 tonnes de stocks de pesticides obsolètes dont la plupart sont de vieux produits chimiques tels que le DDT (FAO, 2001).

Mesures de régulation réglementaires et risques économiques

- Mesures de régulation

La molécule chimique de DDT contient plusieurs liaisons carbone-chlore qui sont très stables, ce qui confère à cette substance active une volatilité et une forte résistance à la dégradation chimique, biologique et photolytique, la rendant très persistante dans l'environnement (demi-vie dans le sol : 2 à 30 ans) (FAO, 2000 ; Haque et Freed, 1975). Ceci explique également qu'il soit retrouvé loin de son lieu d'utilisation. Parmi les produits types de métabolisme du DDT, on retrouve le p, p¢-DDE (DDE) et le p, p¢-TDE (DDD) qui sont eux aussi hautement persistants et possèdent des propriétés physiques et chimiques similaires. On appelle DDT total (résidu) la somme de cette substance active et de ses produits de dégradation.

En conséquence à cette persistance, le DDT contamine le sol, l'air et l'eau mettant ainsi en danger la santé humaine. Depuis 1962, des études ne cessent de démontrer l'existence de résidus de DDT dans le lait maternel, le sang et le sperme de l'homme. Ainsi, le DDT reste un produit dangereux, interdit en Norvège et en Suède depuis 1970 puis aux États-Unis (1972), qui est toujours classé par plusieurs agences gouvernementales comme un agent persistant pouvant entrainer les cancers (classe B2), les perturbations du système endocrinien, les problèmes neurotoxiques, les lésions hépatiques et les troubles de la reproduction chez les animaux et les hommes.

Suite à tous ces dangers, la communauté internationale à travers la convention de Stockholm (ratifiée le 22 mai 2001 et devenue effective depuis le 17 mai 2004) a inclus le DDT sur la liste des 12 polluants organiques persistants les plus dangereux qu'elle envisage d'éliminer.

Malgré tous les dangers connus, soupçonnés et non encore découverts liés à l'usage du DDT, et malgré que plusieurs pays occidentaux aient banni l'usage du DDT pour des raisons de toxicité et d'écotoxicité, grande a été la surprise en septembre 2006 de constater que l'OMS recommande l'utilisation intradomiciliaire de ce poison dans la lutte antipaludique (OMS, 2006). Ainsi, environ 755 000 kg de DDT ont été utilisés en 2007 pour combattre les maladies à transmission vectorielle et en particulier les vecteurs du paludisme dans la Région africaine de l'OMS (OMS, 2007 ; 2009). En mai 2009, l'OMS a de nouveau retiré son approbation pour l'utilisation du DDT dans la lutte anti-vectorielle et vise à ce qu'il ne soit plus utilisé d'ici 2020.

- Risques économiques

Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) paru en 2006, les niveaux de DDT et d'endosulfan en Mer Caspienne et dans certaines régions d'Asie du Sud-Est et du Pacifique austral demeurent « très préoccupants ». De plus, ce rapport signale des problèmes le long du littoral de l'Afrique subsaharienne. Le tableau 1 ci-dessous présente des cas de contamination des produits agroalimentaires par les résidus de DDT, dans quelques pays du golfe de Guinée.

De même, les résultats d'une étude sur la contamination des fèves de cacaoyer séchées par le DDT réalisée par Aikpokpodion et Coll. en 2012 (tableau 1) dans 14 sites représentant trois États du Nigéria à savoir Ondo State (Idanre, Bamikemo, Afun et Owena), Ogun State (Sora-Bale, Bodo,

Adulte de *Sahlbergella singularis* (Babin, 2009).

Sotiya et Ogunmakin) et Cross Rivers State (Bendege, Adiginpo, Okundi, Ajassor, Boki-Biakwan et Efraya), montrent que 70%, 10% et 10% de fèves de cacao échantillonnées respectivement dans les Etats d'Ondo State, Cross River State et d'Ogun State sont contaminées. Toutefois, la concentration moyenne de DDT dans la plupart de ces fèves était en-dessous de leur limite maximale de résidus (LMR) fixée par l'Union Européenne, 0,5 mgkg-1 (DG SANCO, 2008), ce qui n'était pas toujours le cas pour chaque échantillon. Par contre, le DDD a été détecté dans 70% et 10% des échantillons de cacao prélevés dans les Etats d'Ondo State et d'Ogun State respectivement.

Les résultats obtenus suggèrent cependant que la plupart des agriculteurs continuent d'utiliser du DDT après que son utilisation sur le cacaoyer ait été interdite, comme l'atteste la présence du p, p'-DDT dans les échantillons analysés. L'utilisation continue du DDT par les agriculteurs pourrait être due à la dépendance à ce puissant insecticide qu'est le DDT. Il se pourrait aussi que de nouveaux pesticides dont le DDT est l'un des principes actifs et dont les noms sont non familiers aient été vendus aux agriculteurs ignorants.

Par ailleurs, la concentration de p, p-DDT comparée à celles de ses métabolites (DDE et DDD) est faible, indiquant qu'il n'y a peut-être pas d'utilisation récente de DDT dans les différentes plantations de cacao mises en étude. En outre, l'absence de résidus de DDT dans des fèves séchées montre que les cacaoyères d'où elles ont été prélevées sont jeunes (âge compris entre 10 et 12 ans) comparées aux vieilles cacaoyères dont l'âge varie entre 30 et 50 ans.

Conclusion

Il apparait que dans les zones où l'utilisation du DDT a été interdite il y a longtemps, les concentrations de cette substance active et de ses métabolites diminuent avec le temps. Cependant, il est important de rester vigilant car le dépassement des LMR n'étant pas exclu dans ce type de contexte, les exportations des pays du golfe de Guinée et la santé du consommateur local peuvent en prendre un coup. Ainsi, il devient urgent de faire un état des lieux de la contamination au DDT de nos principaux produits d'exportation (cacao, café, etc.) afin de nous rassurer sur leur qualité et d'identifier les techniques appropriées de sensibilisation des producteurs sur la nécessité d'adopter les bonnes pratiques agricoles (GAP).

Pays/sites	Produits	Concentrations du résidu (mgKg-1)				Références
		p,p'-DDT	DDE	DDD	DDT total	
Cameroun (Eaux côtières)	Poisson	-	-	-	ND-393x10-6	Mbi et Mbome, 1991
	Crevette	-	-	-	76-540x10-6	
	Huïtre	-	-	-	ND-181x10-6	
Ghana	Graisses de bœuf (Kumasi et Buho)	-	0,005-0,110	-	-	Darko et Aruwajoye, 2007
	Poisson (Fosu)	-	-	0,0001	-	Essumang et Coll., 2009
	Laitue (Marché)	-	-	-	0,4	
Nigéria	Poisson (Densu Basin)	-	0,0085	-	-	Afful, et Serfor-Armah, 2010
	Poisson (Riyadh region)	-	0,0094	-	-	El-Saeid, 2010
	Poisson (Riyadh region)	-	-	0,00002	-	El-Saeid, 2010
	Gymnarque du Nil (Nord-Est)	0,0045	-	-	-	Musa et Coll., 2010
	Tilapia (Nord-Est)	0,0038	-	-	-	
	Fèves cacaoyer (Ondo State)	**ND-0,12** (0,08)	**ND-0,49** (0,17)	**ND-0,50** (0,22)	**0,25-1,11** (0,44)	**Aikpokpodion et Coll. (2012)**
	Fèves cacaoyer (Efraya in Cross Rivers State)	0,040	0,036	-	0,990	
	Fèves cacaoyer (Bodo in Ogun State)	0,060	0,074	0,070	0,240	

ND : Non déterminée; (): Concentration moyenne

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC.

Perrier Concept : 99 59 83 38